

## Choix des TD L3

Par **Maud**, le **14/05/2013** à **12:00**

Bonjour a tous,

Je rentre l'année prochaine en troisième année de droit a Lyon. Je dois choisir entre plusieurs groupes de TD, et j'hésite beaucoup.

J'aurais aimé savoir ce qu'est concrètement le droit du travail, et si ce cours est intéressant? Le droit pénal m'a beaucoup plus en 2ème année, je suis donc tenté de prendre procédure pénale en TD mais on m'a dit que ce cours était très théorique et barbant. La dernière matière dont j'aimerais en connaître un peu plus est " droit des libertés fondamentales".

Merci d'avance pour vos réponses ;)

Par **Yn**, le **17/05/2013** à **15:50**

Un cours jugé intéressant reste l'avis de la personne qui le donne, tu le trouveras peut-être ennuyeux au plus haut point alors que d'autres étudiants seront passionnés.

Le droit du travail en L3 étudie toute la période de "travail", de l'embauche à la fin du contrat (licenciement, démission, éventuelle procédure devant les prud'hommes, ...) en passant par le type de contrat (CDD, CDI, ...) et tous les événements qui peuvent se produire (arrêt maladie, congés, etc.)

C'est un cours très "pratique" qui permet de comprendre juridiquement des termes que tu entends ou emploies tous les jours sans forcément savoir ce qu'ils recouvrent.

La procédure pénale n'a pas grand-chose de théorique... C'est un cours de procédure, c'est-à-dire de conditions, de délais, d'exceptions, bref qui n'a rien de compliqué mais qui s'avère peu stimulant pour la réflexion intellectuelle sachant que tout ou presque se trouve dans le Code à l'instar de la procédure civile.

Le cours de libertés fondamentales varie fortement selon l'enseignant. Le contenu est très varié : droits de l'homme, liberté individuelle (vie privée, garde à vue, contrôle d'identité), liberté de la presse, ... Tout ou presque peut entrer sous le vocable de "liberté fondamentale".

C'est un classique pour tout étudiant en droit qui se respecte car il mélange le droit, des questions de société, les enjeux philosophiques, etc.

Par **Maud**, le **17/05/2013** à **21:29**

D'accord, merci beaucoup de ta réponse !

En ce qui concerne les exercices pratiques demandés en TD, en droit du travail il s'agit plutôt de commentaires ou de cas pratique? (Je sais que cela peut varier selon les écoles, mais je parle en général).

Je me demandais également, quels étaient les débouchés lorsque l'on part dans du droit de la famille? ( Si ce n'est avocat)

Merci!

Par **Yn**, le **19/05/2013** à **15:03**

Généralement, les enseignants privilégient les exercices universitaires classiques (commentaire et dissertation), les cas pratiques n'ont de pratiques que le nom, les connaissances juridiques sont insuffisantes en début de L3 pour en résoudre.

Le droit civil des personnes est surtout utilisé par les avocats, mais le droit patrimonial des personnes (étudié à partir du M1) ouvre beaucoup plus de débouchés : notariat, conseil en gestion de patrimoine, etc.

Par **Maud**, le **19/05/2013** à **19:26**

Merci encore pour ta réponse !

Par **marianne76**, le **19/05/2013** à **19:39**

Bonjour

[citation]Généralement, les enseignants privilégient les exercices universitaires classiques (commentaire [/citation]

Certes, mais même s'il s'agit d'un exercice universitaire il a l'énorme mérite de vous amener à une rigueur dans le raisonnement qui aide grandement ultérieurement que ce soit pour rédiger des conclusions et des assignations claires et structurées ou pour tout rapport que vous pourriez être amené à faire dans le cadre de votre travail.

Par **Yn**, le **20/05/2013** à **10:45**

Je suis d'accord sur l'aspect formateur du cas pratique.

Il faut cependant se rendre à l'évidence : les cas pratiques à l'université se résument souvent à une récitation de cours, et les étudiants passent *in fine* à côté de l'objectif recherché.

J'ai l'impression que les cas pratiques sont souvent abordés trop tôt. Cet exercice requiert une formation juridique plus avancée qui passe, notamment, par la maîtrise du commentaire et de la dissertation.

Le raisonnement juridique demande de la "maturation", l'aspect professionnel ou pratique du droit est fondamental (nous sommes dans une science appliquée) mais devrait selon moi être abordé plus tardivement pour que les étudiants saisissent bien le basculement opéré entre la connaissance théorique et générale du droit à l'application concrète de celui-ci sur les situations réelles.

Par **marianne76**, le **20/05/2013** à **13:02**

Bonjour,

Je parlais de l'aspect formateur du commentaire...

Pour votre sentiment sur le cas pratique abordé trop tôt je suis d'accord avec vous